

**BH&A Audit**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 8 008 euros**  
**Siège social : 277 hameau Lanchon - Le Vretot**  
**50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN**

----  
**431 575 331 RCS CHERBOURG**  
----

<p><b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS</b> <b>DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE</b> <b>DU 9 MAI 2025</b></p>
--

L'an 2025,  
Le 9 mai, à 16 heures,

Les associés de la Société BH&A Audit se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Naïké BOUCHAUT, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Bruno HEBERT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2 860 actions sur les 2 860 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,
- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 277 hameau Lanchon - Le Vretot, 50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN au 46 bis avenue du Maine à PARIS (75015) et ce à compter du 15 avril 2025.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### **Article 4 – Siège social**

« *Le siège social est fixé à :*

***PARIS (75015) – 46 bis avenue du Maine »***

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

### **DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

----

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

<b><u>Madame Naïké BOUCHAUT</u></b> Présidente	<b><u>Monsieur Bruno HEBERT</u></b> Secrétaire
---	---